



POLYCLINIQUE COURLANCY

38 rue de Courlancy
51100 REIMS

CENTRE D'ASSISTANCE MEDICALE A LA PROCREATION

Dossier guide



GROUPE COURLANCY

La médecine du futur aux portes de Paris

SOMMAIRE

ETAPES A RESPECTER.....	3
CONSTITUTION DU DOSSIER ADMINISTRATIF.....	4
EQUIPE MEDICALE	5
LABORATOIRE	6
RENDEZ-VOUS D'ANESTHESIE	7
SUIVI DU MONITORAGE	8
DEROULEMENT DE LA TENTATIVE.....	9
SUIVI DU DEVENIR DES ENFANTS	12
RISQUES ENCOURUS	13
QUALITE DES ENFANTS APRES FIV ET FIV ICSI	14
PRISE EN CHARGE PSYCHOLOGIQUE	15
ANNUAIRE DES PRATICIENS INTERVENANTS.....	16
PLAN DE LA CLINIQUE	18

ETAPES A RESPECTER

- Adresser la prise en charge à 100% et l'entente préalable à votre caisse d'assurance maladie.
- Faire les bilans prescrits par votre médecin.
- Obtenir les différents papiers administratifs demandés.
- Prendre rendez-vous avec l'équipe des biologistes.
- Pour les couples devant effectuer une fécondation in vitro, avoir assisté à la réunion d'information organisée à cet effet.

CONSTITUTION DU DOSSIER ADMINISTRATIF

L'assistance Médicale à la Procréation (AMP) est réglementée par la loi de Bioéthique. Ainsi les Inséminations artificielles (IAC), les Fécondations In Vitro (FIV) et les Fécondations In Vitro avec micro-injection (ICSI) ne peuvent être pratiquées que si les conditions suivantes sont remplies :

- **La demande émane d'un couple vivant** ayant un projet parental. Le couple doit être marié ou vivre maritalement depuis au moins deux ans. Le PACS ne dispense pas de cette mesure. Les couples qui ne satisfont pas à ces conditions, ou qui se trouvent engagés dans une procédure d'union sans séparation officielle ne peuvent donc être pris en charge dans notre centre.
- **La demande doit être faite par écrit et signée par les deux conjoints.**
- **Les deux membres du couple doivent être présents lors de la consultation.**
- **Des examens sérologiques doivent être effectués. Ils sont valables un an.**
- **Un entretien avec le biologiste est obligatoire. A cette occasion, vous devez lui remettre :**
 - Une photo d'identité de chacun de vous
 - Une photocopie de vos pièces d'identité
 - Une photocopie du livret de famille pour les couples mariés, ou un certificat de vie commune établi par la mairie pour les couples non mariés. Ce certificat doit préciser que la vie commune date de plus de 2 ans.
 - Une photocopie de la carte de Sécurité Sociale.
 - Une photocopie de l'attestation de prise en charge à 100 %.

Attention, une carte de groupe sanguin récente (depuis 2009) est obligatoire pour la patiente

EQUIPE MEDICALE

Dr Pierre GIACOMINI, Coordinateur du centre d'AMP
Dr Abdi MAJIDI
Dr Philippe TERROSI

- Secrétaire AMP : Laurence Ducat
- Téléphone : 03 26 77 27 47 Fax : 03 26 77 27 29
- Horaires d'ouverture du standard téléphonique :
Du Lundi au Vendredi de 8h à 13h30, le Samedi de 7h30 à 9h30.
- Horaires d'ouverture du secrétariat :
Du Lundi au Vendredi de 7h30 à 14h, le Samedi de 7h30 à 10h.

En cas d'urgence en dehors de ces horaires, vous pouvez appeler le
03 26 77 27 32 ou le 03 26 77 27 41.

- e-mail : centre-pma@wanadoo.fr

Dr Serge FERRAND

- Téléphone : 03 26 77 21 78 Fax : 03 26 84 10 09

Dr Bernard CULLIER
Dr Dominique SANIEZ

- Téléphone : 03 26 77 27 48 Fax : 03 26 77 29 04

Dr Isabelle VERON-LECLERCQ

- Téléphone : 03 26 77 27 55 Fax : 03 26 84 10 09

LABORATOIRE

Laboratoire Courlancy BIOXA :

Dr Arnaud BOURY biologiste responsable
Dr Paul LEULIER, responsable AMP Vigilance, responsable assurance qualité
Dr Jean-Marc DOSSOT
Dr Eric NOWAK

79 rue de Courlancy
51100 REIMS

Tél : 03 26 87 60 60
Fax : 03 26 87 71 21

Techniciennes AMP :

Martine Devilliers
Françoise Ladu
Josette Jacq
Nathalie Debreu
Virginie Laurent
Emmanuelle Nivard
Carine Mouton

Pour les IAC, le sperme préparé est directement remis au gynécologue au moment de l'IAC
Cas particuliers des dimanches et jours fériés :

- Prendre rendez-vous au laboratoire, les recueils s'effectuent à 8h.
- Le laboratoire est fermé, sonnez et une personne viendra vous accueillir.

RENDEZ-VOUS D'ANESTHESIE

CABINET D'ANESTHESIE

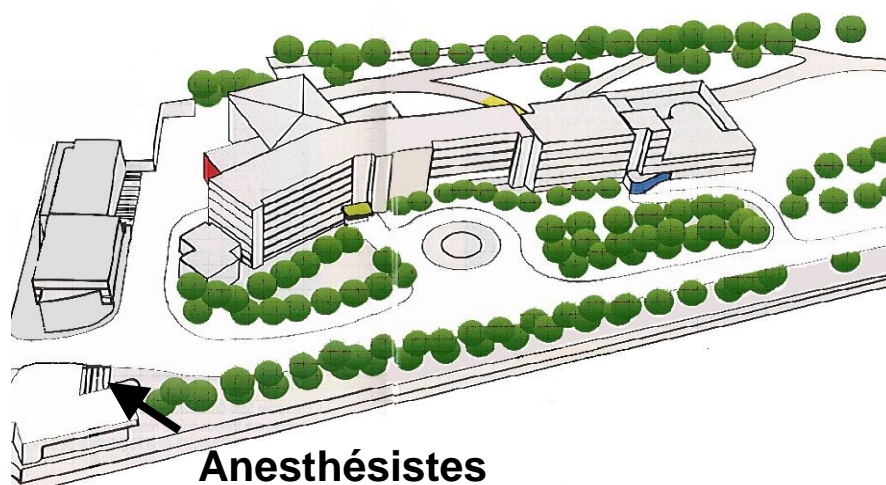
Adresse : Clinique du sport
Bâtiment de la scintigraphie, 3ème étage

Tél : 03 26 77 28 18

Fax : 03 26 77 28 11

Attention, pour les FIV et ICSI,
un rendez vous avec un anesthésiste est obligatoire
entre un mois et quarante huit heures
avant chaque ponction.

Pensez à prendre rendez vous
dès la première échographie.



SUIVI DU MONITORAGE

Les échographies folliculaires sont effectuées en général par votre gynécologue, son associé ou un éventuel remplaçant.

Pour ce qui concerne les Fécondations in vitro,

les ponctions folliculaires sont effectuées par votre gynécologue référent ou selon le planning des vacations au bloc opératoire :

- LUNDI : Dr DORANGEON ou Dr SANIEZ
- MARDI : Dr FERRAND
- MERCREDI : Dr TERROSI
- JEUDI : Dr CUILLIER Dr GIACOMINI
- VENDREDI : Dr MAJIDI ou Dr VERON
- SAMEDI : Le gynécologue d'astreinte
- DIMANCHE : Le gynécologue de garde

DEROULEMENT DE LA TENTATIVE

Pour toute Assistance Médicale à la Procréation,

- Le recueil de sperme s'effectue au laboratoire de ville, muni d'une pièce d'identité.
- Pensez à prendre rendez-vous.
- La durée d'abstinence est de 3 à 5 jours au maximum.
- Il est recommandé de boire beaucoup d'eau la veille du recueil.
- Le dimanche et jours fériés, pensez à prévenir le laboratoire comme convenu lors de l'entretien.

En cas d'IAC

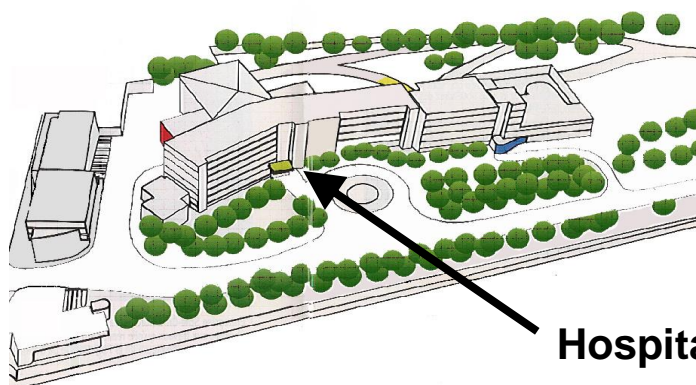
- Les IAC s'effectuent dans des salles aménagées à cet effet situées près du laboratoire de FIV.
- Vous devez vous présenter au secrétariat de votre gynécologue à l'heure convenue.
- Le dimanche, vous devrez attendre dans le hall B ou l'on viendra vous chercher.

En cas de Fécondation in vitro,

Vous allez subir une ponction folliculaire.

Voici quelques recommandations :

- L'entrée de l'hospitalisation se fait par la porte A vers 7h30



- La ponction s'effectue sous anesthésie générale, vous devez être à jeun **depuis la veille au soir minuit** et avoir rencontré un anesthésiste +++
- Lors de votre sortie, vous devez impérativement être accompagnée pour regagner votre domicile.

Le transfert des embryons :

Le remplacement des embryons s'effectue dans des salles aménagées à cet effet situées près du laboratoire de FIV.

Vous devez vous présenter au secrétariat de votre gynécologue à l'heure convenue.

Le dimanche vous devez attendre dans le hall B où l'on viendra vous chercher.

La décongélation d'embryons :

La présence des deux membres du couple est indispensable.

En cas d'indisponibilité du conjoint, merci de prévenir votre laboratoire. Un document sera à signer avant le transfert embryonnaire.

Le retour des résultats :

12 jours après l'AMP, une prise de sang dans votre laboratoire habituel permet de savoir si vous êtes enceinte.

Il est important de faire parvenir le **résultat de ce test au laboratoire d'AMP qui vous a pris en charge** (par fax ou par courrier).

Cas de l'IMSI :

Cette technique n'est pas prise en charge par l'assurance maladie
Une participation de 150€ sera à régler au laboratoire

Madame, Monsieur,

Vous avez décidé de recourir à la technique de la fécondation in vitro (FIV) pour avoir un enfant.

En France, chaque année, environ 35 000 couples bénéficient de cette technique et 11 000 enfants voient ainsi le jour.

L'Agence de la biomédecine, établissement public national dépendant du ministère de la santé, a été chargée par la loi d'évaluer les conséquences des activités de l'assistance médicale à la procréation sur la santé des personnes qui y ont recours et sur celle des enfants qui en sont issus. Ainsi, pour mieux comprendre les facteurs de réussite ou d'échec des fécondations in vitro et pour identifier les conséquences éventuelles des pratiques actuelles sur la santé, des statistiques doivent être établies et des études spécifiques doivent être menées. Elles doivent permettre d'améliorer les résultats de l'activité de fécondation in vitro dans le futur.

Pour réaliser ces études et assurer ce suivi, l'Agence de la biomédecine, avec l'autorisation de la CNIL, a mis en place un **recensement national des tentatives de FIV**. Celui-ci a pour objet d'enregistrer toutes les tentatives de fécondation in vitro et comporte des données sur vos antécédents médicaux et chirurgicaux, le déroulement de la ou des tentatives de FIV, le déroulement et l'issue des grossesses et l'état de santé des enfants à la naissance. Ces informations sont celles qui sont habituellement recueillies pour votre dossier médical. **N'hésitez pas à en demander le détail à votre médecin.**

Pour retracer le parcours de soins suivi par une personne, d'un centre à un autre et éviter les doublons, il est nécessaire de recueillir des données nominatives :

- Votre nom patronymique, prénom et nom marital
- Votre date et lieu de naissance (pays, département, commune)
- Votre lieu de résidence (adresse complète)
- Les numéros de dossier médical et biologique dans les établissements clinique et biologique où est réalisée la FIV.

Dans la mesure où les données recueillies sont relatives à votre santé ou à celle des enfants naissant à la suite de votre recours à la FIV, votre nom ne peut figurer dans le registre national que si vous y consentez expressément. A défaut, les données recueillies seront totalement anonymisées.

En cas de recueil de données nominatives, conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition qui peut s'exercer à tout moment, notamment par l'intermédiaire du praticien qui vous suit dans le cadre de la tentative de fécondation in vitro.

L'Agence de la biomédecine a mis en œuvre toutes les mesures nécessaires à la protection des données et au respect de la confidentialité. En particulier, des mesures de sécurité informatique ont été prises et seules les quelques personnes **chargées de la gestion du fichier, du contrôle de qualité et de la sécurité des données**, dûment autorisées par le directeur général de l'Agence, pourront avoir accès aux informations nominatives, et uniquement lorsque cela s'avérera indispensable.

Il est possible que, dans l'avenir, vous soyez sollicités pour participer à des études spécifiques complémentaires. Il vous appartiendra alors, le cas échéant, d'indiquer si vous consentez à cette participation.

Nous vous remercions par avance de contribuer ainsi à ces travaux de recherche et d'évaluation des techniques médicales et à l'amélioration des pratiques et des résultats de cette activité.

SUIVI DU DEVENIR DES ENFANTS

Association Follow-up

Madame, Monsieur,

Vous allez bénéficier dans notre centre d'une Assistance Médicale à la Procréation (AMP) qui aboutira nous l'espérons à une grossesse.

Il nous semble fondamental de pouvoir évaluer nos techniques en disposant des données les plus complètes possibles sur la santé et le développement des enfants. Beaucoup d'entre vous nous interrogent avant d'entreprendre ces traitements, et il nous semble précieux de pouvoir répondre à vos questions dans la mesure de nos connaissances actuelles. A ce jour, ceci a pu se faire, grâce à la large participation des couples déjà parents, que nous avons suivis avant vous, depuis 1984.

Afin de poursuivre ce suivi sur un nombre croissant d'enfants, et nous associer à plusieurs autres centres d'AMP, nous avons mandaté la société **Follow-up**, née d'une association de patients, pour l'organisation de ce suivi.

En cas de grossesse, et avec votre accord, nous communiquerons à **Follow-up** vos coordonnées, la date du début de votre grossesse et la technique qui a permis de vous aider à l'obtenir.

Follow-up vous contactera ensuite, et vous exposera les modalités selon lesquelles sera effectué le suivi téléphonique et postal de la grossesse et des premières années de votre enfant.

Bien entendu, si vous donnez votre accord pour ce suivi, vous pourrez à tout moment décider d'arrêter votre participation.

Par avance, l'équipe d'AMP de Courlancy vous remercie de votre collaboration.

Coordonnées de **Follow-up** :

920 chemin du Pré Seigneur- 78670 VILLENEUVE SUR SEINE

Tél: 01.39.08.03.69 Fax : 01.39.08.03.92

e-mail: followup@wanadoo.fr

RISQUES ENCOURUS

Toute thérapeutique médicale comporte des bénéfices, mais aussi certains risques. Avant la mise en route du traitement, nous tenons à vous informer de ceux, même peu fréquents, qui sont liés aux techniques d'assistance médicale à la procréation.

RISQUES LIES AU TRAITEMENT DE STIMULATION OVARIENNE :

- Réactions allergiques rares.
- Kystes ovariens fonctionnels (< 20 %), avec leurs complications : rupture, torsion d'annexe, poussée évolutive d'une endométriose préexistante.
- Hyperstimulation ovarienne (<10-12 %) :
 - le plus souvent modérée : augmentation du volume abdominal,
 - parfois plus sévère : gêne respiratoire, phlébite, embolies pulmonaires, artérielles.
 - complications rénales, mortalité exceptionnelle.
- Risques théoriques à long terme, en cours d'évaluation :
 - Cancer de l'ovaire, du sein, de l'endomètre
 - Avance de l'âge de la ménopause.

RISQUE LIES AU TRANSFERT D'EMBRYONS OU A L'INSEMINATION :

- Malaise vagal et ses conséquences.
- Endométrite, pelvipéritonite.

RISQUES LIES A L'EVOLUTION DES GROSSESSES OBTENUES :

- Grossesse extra-utérine (2 à 5%)
- Fausse-couche spontanée (15-20 %)
- Grossesse multiple (20-25 %), provenant parfois d'un seul embryon, avec leurs complications habituelles : prématurité, petit poids de naissance, mort périnatale, handicap moteur et/ou mental.
- Complications des réductions embryonnaires : fausse-couche complète.
- Risques inhérents à la transmission d'une anomalie génétique masculine ou féminine responsable de l'infertilité.

RISQUES SPECIFIQUES A LA FIV-ICSI :

Risques liés à l'anesthésie générale ou locale :

- Détaillés lors de la consultation d'anesthésie.

Risques liés à la ponction ovarienne :

- Hémorragie vaginale, intra-ovarienne, intra-péritonéale exceptionnelle.
- Infection :
 - Urinaire (< 5-10%)
 - Plus rarement : abcès de l'ovaire, de la trompe, de l'os du bassin, pelvipéritonite.
- Lésions intestinales ou urétérales, exceptionnelles.

Risques liés au prélèvement chirurgical de spermatozoïdes :

- Hématome, abcès.
- Nécrose testiculaire, exceptionnelle.

QUALITE DES ENFANTS APRES FIV ET FIV ICSI

Des études visant à apprécier la “qualité” des enfants issus d’AMP se déroulent actuellement, toutes n’ont pas la qualité et l’exhaustivité nécessaire pour répondre à cette question.

Actuellement il semble que certaines pathologies soient rencontrées plus fréquemment chez les enfants issus de PMA.

Il s’agit de cardiopathies, d’uropathies, de rétinoblastomes et de certaines maladies liées à l’empreinte génique.

Cependant ces pathologies sont observées avec une fréquence très légèrement supérieure à celle de la population générale. La part de l’infertilité elle même comme facteur responsable de cette augmentation est difficile à déterminer.

Il est donc nécessaire d’attendre les conclusions d’étude plus complètes et ayant une comparaison avec une population dite « contrôle ».

Il faut donc rester vigilant et nous informer de tous les problèmes de votre enfant.

PRISE EN CHARGE PSYCHOLOGIQUE

Dans le cadre de la démarche de l'Aide Médicale à la Procréation (AMP), que vous avez engagée, un groupe de parole a été mis en place.

Ce groupe permet de partager vos expériences et vos préoccupations. Il a pour but de vous soutenir dans cette période qui n'est pas sans appréhension.

Pour participer à ce groupe de parole, prenez rendez-vous directement avec:

Mme Delphine PrévotEAU-Quaglietti

Tél : 06 13 22 24 55

Des entretiens individuels sont également possibles.

Dans le cadre de votre hospitalisation en vue de votre ponction, un entretien est possible avec la psychologue de la Clinique :

Mme Nathalie Albaric

Tel : 03 26 77 28 21

ANNUAIRE DES PRATICIENS INTERVENANTS

GYNECOLOGUES :

Docteur CUIILLIER	03 26 77 27 48	
Docteur DORANGEON	03 26 77 27 53	03 26 77 27 55
Docteur FERRAND	03 26 77 21 78	
Docteur TERROSI	03 26 77 27 32	
Docteur GIACOMINI	03 26 77 27 47	03 26 77 27 32
Docteur MAJIDI	03 26 77 27 47	03 26 77 27 32
Docteur SANIEZ	03 26 77 27 48	
Docteur VERON-LECLERCQ	03 26 77 27 53	03 26 77 27 55

ANESTHESISTES :

03 26 77 28 18

Docteur CASTANG
Docteur DAYAWA
Docteur GAY
Docteur GIRARD
Docteur MATTEI
Docteur RICHARD
Docteur SCHICK
Docteur SLAMA
Docteur MURAT
Docteur CAUSSE

PSYCHIATRES :

03 26 77 20 87

Docteur PERCEAU
Docteur TANA

PSYCHOLOGUES :

Mme ALBARIC	03 26 77 28 21
Mme PREVOTEAU	06 13 22 24 55

UROLOGUES :

03 26 77 20 90

Docteur AMORY
Docteur HERARD
Docteur LONG
Docteur VILLENA

ENDOCRINOLOGUES :

03 26 50 56 09

Docteur LEROUX-GIMINET
Docteur NAKIB

SITES INTERNET

Clinique Courlancy :

⇒ www.amp-courlancy.com

⇒ www.groupe-courlancy.com

Agence de la Biomédecine :

⇒ www.agence-biomedecine.fr

⇒ www.procreationmedicale.fr

Associations :

⇒ www.fivfrance.com

⇒ www.procreanet.com

⇒ www.maia-asso.org

⇒ www.enfantskdos.fr

⇒ www.paulineadrien.com

PLAN DE LA CLINIQUE

